

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 17.03.2021

Identification du produit :

Nom commercial **CreativEpoxy One Step Sand & Polish**
Usage **Polissage**

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH
Am Linthli 2
CH-8752 Näfels
Tel +41 (0)44 730 40 50
verkauf@anwandervertrieb.ch

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7 /
Rubrique 8 valeurs limites générales pour les poussières:
VME 3 mg/m³ (alvéolaire); 10 mg/m³ (inhalable)
Distillats légers de pétrole, hydrotraités
(vapeurs) (CAS 64742-47-8)
VME: 50 ppm, 350 mg/m³; SSc; SNC; OSHA

Rubrique 13 Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

Rubrique 15 /

Page de garde élaborée le : 25.06.2021

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CreativEpoxy One Step Sand & Polish
Art-Nr: 1.0820.15484.00000
UFI: / BAuA Nr.: - / -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

! Conditions d'utilisation recommandées

Vernis

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Téléphone +49 40 511 37 80
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures
d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Consignes de sécurité

! Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

! Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

! Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

! Propriétés nuisibles à la santé

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

! Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64742-47-8	265-149-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités ; kérosène	10 < 25	Asp. Tox. 1, H304 / , EUH066
8012-95-1	232-384-2	Huiles de paraffine	5 < 10	/
66455-14-9	500-165-3	Alcools, C12-12, éthoxylés	< 1	Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 / Eye Dam. 1, H318

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités ; kérosène	01-2119484819-18-XXXX
8012-95-1	Huiles de paraffine	01-2119913301-55-XXXX
66455-14-9	Alcools, C12-12, éthoxylés	01-2119488045-35-XXXX

! RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs, consulter un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritations cutanées existantes et persistantes, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.

Enlever les lentilles de contact.

En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.

! Après ingestion

Ne pas faire vomir.
En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

! Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant
moyen d'extinction sèche

! Moyens d'extinction inappropriés

eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter une combinaison de protection.

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

! RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

! Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Ramasser mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

! Précautions lors de la manipulation

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Ne pas inhaler les poussières de ponçage.

! Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver entre 10 et 25 ° C

Classe de stock (RFA) 11

Classe de feu A

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
66455-14-9	Alcools, C12-12, éthoxylés	2080 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		294 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
8012-95-1	Huiles de paraffine	5 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		5 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		5 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		5 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
66455-14-9	Alcools, C12-12, éthoxylés	1250 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		87 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		25 mg/kg	DNEL long terme par voie orale (répété)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
66455-14-9	Alcools, C12-12, éthoxylés	5,91 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		10000 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		5,91 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,022 mg/l	PNEC eaux, libération périodique	
		1 mg/kg	PNEC terre	
		0,022 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
0,022 mg/l	PNEC eaux, eau de mer			

! Remarques complémentaires

-
-
-
-
-

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussière, porter un masque antipoussière.
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

! Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

! Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
pâteux	blanc	Aucune information disponible.

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	117 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	2265 Pa	20 °C			
Densité relative	1420 mg/m ³	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Viscosité (cinématique)	> 20,5 mm ² /s	40 °C			

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

voir fiche technique

! RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Sources d'allumage, charge électrostatique, étincelles.

Eviter la chaleur et la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

! Substances à éviter

alcalies (bases)

Acide, forte

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Pas d'effet d'irritation connu.			
Irritation des yeux	Pas d'effet irritant connu.			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Aucune preuve de génotoxicité.
Tératogène				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.
Cancérigène				Aucune preuve d'effets cancérigènes possibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu.

! Danger par aspiration

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration (la viscosité cinématique étant > 20,5 mm²/s à 40°C).

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

! RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

! Remarques générales

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

! RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

! Recommandations relatives au produit

Le code de déchet suivant est uniquement conçu à titre de recommandation.

-
-
-

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 Renseignements du fabricant
produit polluant faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

! Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 3.

-
-

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.